



Extrait du procès-verbal Séance du lundi 30 mars 2026

Présidence : Monsieur Antoine Dändliker, Président

- **Préavis municipal 01-2026 – Nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions**

Le Conseil communal de La Rippe

vu le préavis municipal n°01-2026 relatif au nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;

lu le rapport des deux commissions chargées d'étudier cet objet (ad hoc et Gestion-Finances) ;

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

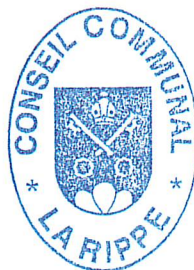
- 1. d'approuver le préavis municipal n°01-2025 relatif au nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;**
- 2. de le soumettre pour approbation à la Cheffe du Département des Finances, du territoire et du sport.**

Nombre de voix : **32 oui, 0 non, 0 abstention**

Ainsi délibéré par le Conseil Communal de La Rippe, dans sa séance du lundi 30 mars 2026.

Le Président

Antoine Dändliker



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché aux piliers publics du 2 au 11 avril 2026



Extrait du procès-verbal Séance du lundi 30 mars 2026

Présidence : Monsieur Antoine Dändliker, Président

- **Préavis municipal 02-2026 – Demande de crédit de CHF 24'000.- - Complexe scolaire « Le Bruel » et UAPE « La Boîte à Malices » Pose de films adhésifs anti-chaleur sur 12 fenêtres orientées sud à l'école et sur 2 fenêtres orientées sud-ouest à l'UAPE**

Le Conseil communal de La Rippe

vu le préavis municipal n°02-2026 relatif à la demande de crédit de CHF 24'000.- pour la pose de films adhésifs anti-chaleur sur 12 fenêtres orientées sud du Complexe scolaire « Le Bruel » et sur 2 fenêtres orientées sud-ouest à l'UAPE ;

lu les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Travaux et Gestion-Finances) ;

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- 1. d'approuver le préavis municipal n°02-2026 relatif à la demande de crédit de CHF 24'000.- pour la pose de films adhésifs anti-chaleur sur 12 fenêtres orientées sud du Complexe scolaire « Le Bruel » et sur 2 fenêtres orientées sud-ouest à l'UAPE ;**
- 2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 24'000.- lui permettant de réaliser les travaux ;**
- 3. d'autoriser à la Municipalité à emprunter la somme de CHF 24'000.-.**

Nombre de voix : **32 oui, 0 non, 0 abstention**

Ainsi délibéré par le Conseil Communal de La Rippe, dans sa séance du lundi 30 mars 2026.

Le Président

Antoine Dändliker



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché aux piliers publics du 2 au 11 avril 2026

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 (LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 al. 2 et 3). »



Extrait du procès-verbal Séance du lundi 30 mars 2026

Présidence : Monsieur Antoine Dändliker, Président

Préavis municipal 03-2026 – Demande de crédit de CHF 125'000.- - Remplacement des pompes d'eau potable au réservoir des Battantes ainsi que la mise en conformité de l'appareillage

Le Conseil communal de La Rippe

vu le préavis municipal n°03-2026 relatif à la demande de crédit de CHF 125'000.- pour le remplacement des pompes d'eau potable au réservoir des Battantes ainsi que la mise en conformité de l'appareillage ;

lu les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Travaux et Gestion-Finances) ;

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

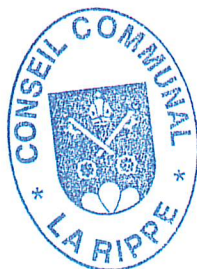
- 1. d'approuver le préavis municipal n°03-2026 relatif à la demande de crédit de CHF 125'000.- pour le remplacement des pompes d'eau potable au réservoir des Battantes ainsi que la mise en conformité de l'appareillage ;**
- 2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 125'000.- lui permettant de réaliser les travaux ;**
- 3. d'autoriser à la Municipalité à emprunter la somme de CHF 125'000.-.**

Nombre de voix : **31 oui, 0 non, 1 abstention**

Ainsi délibéré par le Conseil Communal de La Rippe, dans sa séance du lundi 30 mars 2026.

Le Président

Antoine Dändliker



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché aux piliers publics du 2 au 11 avril 2026

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 (LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 al. 2 et 3). »